



Inclu'Pro Formation

« Zéro personne handicapée sans solution »



Pourquoi Inclu'Pro

A. Harmonisation nationale

B. Principes d'Action

1. L'Inclusion
2. Zéro personne sans solution
3. En complémentarité du droit commun
4. Individualisation des parcours, modularisation et, diversification des modalités pédagogiques

Caractéristiques générales d'Inclu'PRO

Durée : 300 heures sur 6 mois maximum. La durée est adaptée aux besoins des personnes et aux objectifs visés



Rythme pédagogique : le rythme est adapté selon la situation des personnes. Il y a une alternance entre temps individuels/temps collectifs, centre/entreprise.



Séquençage : les modalités peuvent se décliner soit entrées et sorties permanentes, soit entrées groupées.

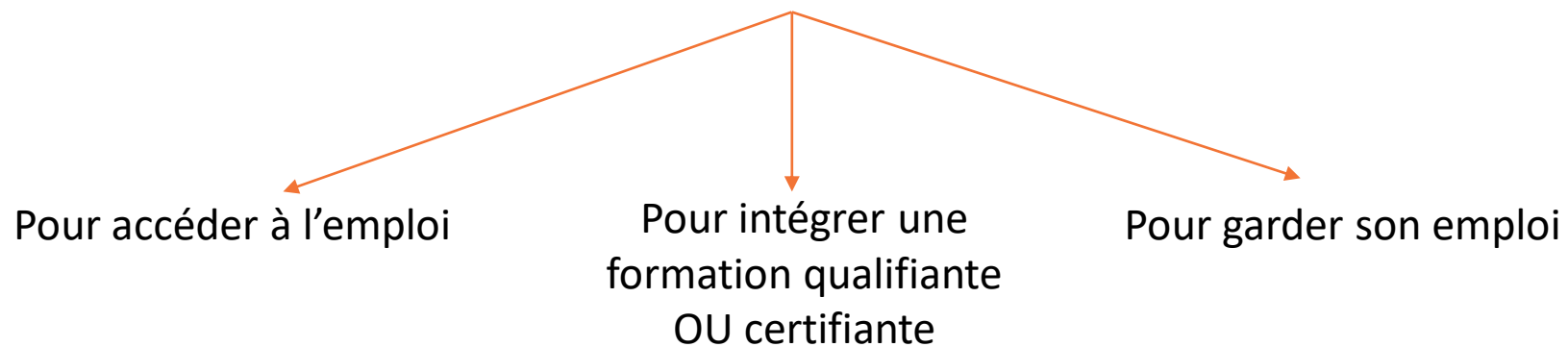
Période en entreprise : secteur marchand ou non, privé ou non, dans un secteur d'activités ou de métiers présentant des opportunités d'emploi local. Il y a un suivi personnalisé.

Durée : adaptée aux besoins et aux objectifs du bénéficiaire.



Objectifs

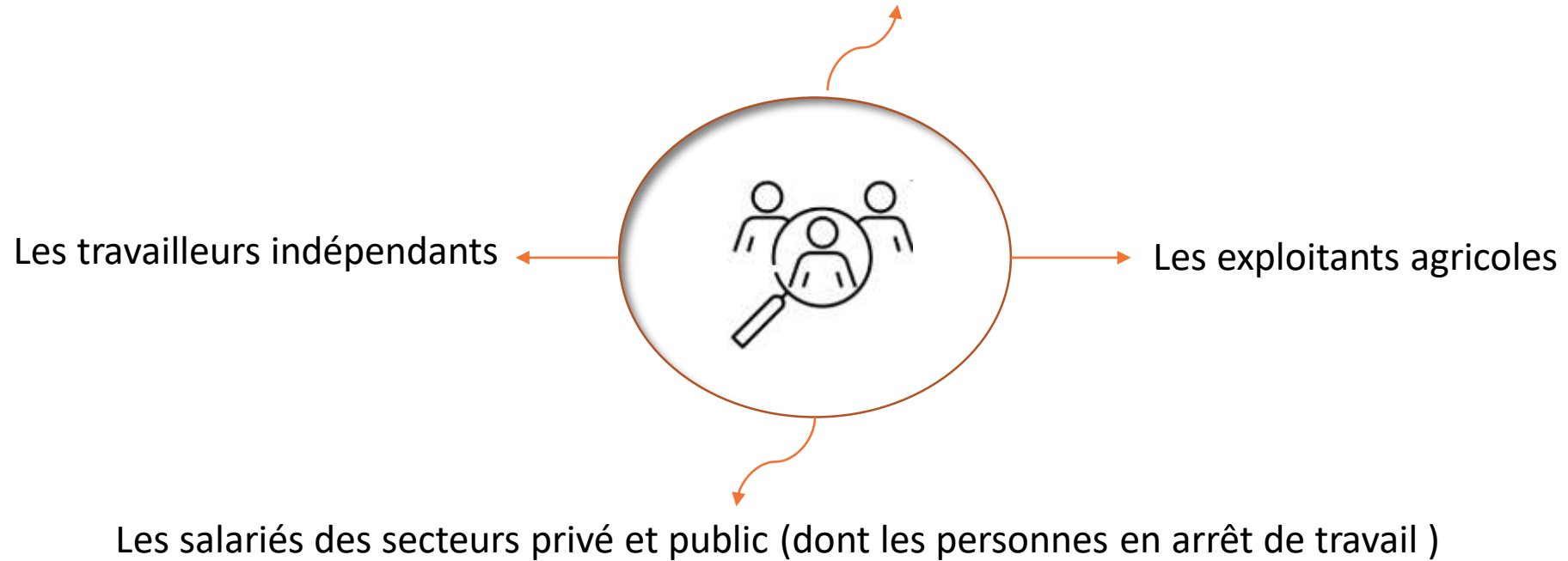
Aider la personne en situation de handicap à préparer son parcours ...



Pour qui ?

Les **B**énéficiaires de l'**O**bligation d'**E**mploi ou en voie de l'être (AR MDPH) >16 ans

Les demandeurs d'emploi inscrits ou non à Pôle Emploi



Les bénéficiaires salariés peuvent être en situation de :

- Maintien dans l'emploi,
- Transition professionnelle.

Les Prescripteurs

- Les conseillers à l'Insertion de Pôle Emploi, de Cap Emploi, des Missions Locales
- Les conseillers Emploi Accompagné
- Les CEP (APEC, Groupement Evolution Normandie, Cap Emploi)
- Les Conseillers au Maintien dans l'Emploi de Cap Emploi
- Les Cellules PDP (CARSAT, Services de Prévention et Santé au Travail)

5 lots présents

1

CALVADOS (14) :

- Caen
- Lisieux
- Bayeux
- Vire

Mandataire : Retravailler dans l'ouest
(contact : antenne.calvados@retravailler.org)

Cotraitants : AKSIS, Analyse et Action,
Infrep, CFI

2

MANCHE (50) :

- Saint Lô
- Cherbourg
- Avranches
- Coutances
- Granville

Mandataire : CFI (contact :
cfi14@orange.fr)

Cotraitants : Retravailler, Infrep, Analyse et
Action

3

ORNE (61) :

- Alençon
- Flers
- Argentan
- L'Aigle

Mandataire : Retravailler dans
l'ouest
(contact : antenne.orne@retravailler.org)

4

EURE (27) :

- Evreux
- Vernon
- Louviers
- Verneuil sur Avre
- Bernay
- Gisors
- Pont Audemer

Mandataires : Retravailler EGP (contact :
inclupro27@retravailler-egp.org)

Cotraitants : AKSIS, Analyse et Action

5

SEINE-MARITIME (76) :

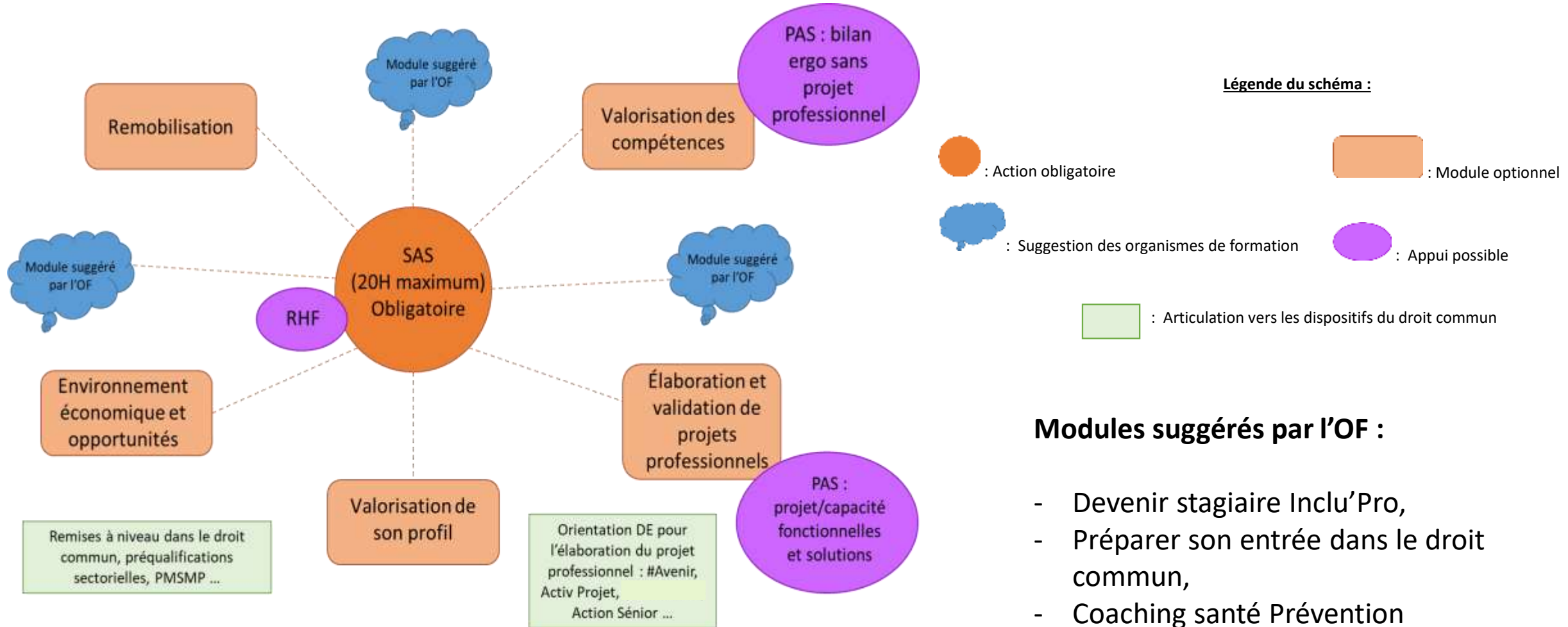
- Le Havre
- Rouen
- Lillebonne
- Dieppe
- Barentin
- Fécamp
- Yvetot
- Elbeuf

Mandataires : Retravailler EGP (contact :
inclupro76@retravailler-egp.org)

Cotraitants : AKSIS, Analyse et Action,
Groupe JLO

Parcours type

Le parcours doit comporter un SAS qui est obligatoire pour tous les bénéficiaires.
Le parcours sera ensuite personnalisé par le suivi d'un ou plusieurs modules complémentaires, en fonction des besoins et objectifs de chacun des bénéficiaires.



Modalités pédagogiques ...



Présentiel / Distanciel
Comodalité



Coaching Santé
Prévention avec
un infirmier



Activités ludiques



Relaxation
Gestion du stress



Activités Physiques Adaptées



Groupes de parole

Ateliers tutorés



... qui s'adaptent
au besoin
d'apprentissage
de chacun



Echanges
avec des
professionnels



Découverte du territoire



Auto formation pour
les plus autonomes

Une aide possible : L'aide soutien à la formation

Objectifs

- Accompagner et sécuriser les entrées et les parcours de formation des stagiaires
- Soutenir l'investissement des stagiaires durant le parcours
- Réduire les freins à l'accès à la formation
- Limiter les abandons en cours de formation

Son éligibilité

→ Vérifiée par l'organisme de formation

L'aide soutien à la formation est éligible quel que soit la nature des modules de formation, le rythme et la progression pédagogique, et ce quelque soit le statut du bénéficiaire suivant la situation de précarité de la personne.

Règles de cumul

L'aide soutien à la formation est cumulable avec :



→ Elle est renouvelable à chaque nouvelle entrée en formation.
Elle n'est pas remboursable.